

MESSAGE MITRA-----MESSAGE MITRA-----MESSAGE MITRA
0004 RECEPTION JOUR/HEURE: 5 Dec 1992 / 13:35:32
Reference Journal : 3185 Urgence : IMMEDIAT Service : 0000
MESSAGE MITRA-----MESSAGE MITRA-----MESSAGE MITRA

VIZICLA10443
340113521 IMMEDIAT
COAS 076
00A MINDE MINDE COTER COTEC DIS

*double
au 2003 Z 17/7
n° 184*

OO /DIS / REFABOT
DE RFGW H0640 3401320
ZNY CCCCC
O 051319Z DEC 92
BBB
FM MILFRANCE KISALI
TO REFABOT/ARMEES PARIS
REFABOT/RENSDEFENSE PARIS
INFO REFABOT/MINDEFENSE PARIS (CAB - 029)
ZEN/SCCDEFNAT/EMS PARIS
REFABOT/ARMEES CENTOPS PARIS
REFABOT/QUERRE PARIS
RFGWV/MINCOOP MISNIL PARIS
BT
C O N F I D E N T I E L D E F E N S E
NMR 1053/AD/RWA/DR DU 05 DECEMBRE 1992
OBJET : ~~RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DE LA DEFENSE.~~
TXT

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 000574 du 09 FEV 2021

J'AI RENCONTRE CE JOUR, A SA DEMANDE, LE MINISTRE RWANDAIS DE LA DEFENSE. LE MINISTRE M'A FAIT PART D'UNE RENCONTRE QU'IL A EU LE 4 DECEMBRE 1992, AVEC LE GENERAL OPALEYE CDT LE GOMN.

LE GENERAL OPALEYE ~~EST PLAINTE~~, AUPRES DU MINISTRE DE LA PRESENCE DU DAMI OENIE SUR LE FRONT, PRESENCE QUI IRRITE LE F.P.R. CE QUI CONTRIBUE A FAIRE MONTER LA TENSION ENTRE LE F.P.R. ET LES F.A.R. A UN MOMENT PARTICULIEREMENT CRITIQUE DES NEGOCIATIONS D'ARUCHA. SELON LE MINISTRE, LE GENERAL OPALEYE A ETE CONTACTE PAR UN JOURNALISTE DE LA B.B.C., AUPRES DUQUEL IL A RECONNU LA PRESENCE MILITAIRE FRANCAISE SUR LE FRONT.

LE MINISTRE DE LA DEFENSE SOUHAITE, SANS ABONDER TOTALEMENT DANS LE SENS SOUHAITE PAR LE GOMN ET LE FPR, DONNER UNE PREUVE DE BONNE VOLONTE EN 'DEGRAISSANT' EN PARTIE LE DAMI OENIE.
COMMENTAIRES DU POSTE :

LA POSITION PRISE EN LA MATIERE, PAR LE GENERAL OPALEYE S'INSCRIT, EN DROIT FIL, DANS LE COMPORTEMENT PRO-F.P.R. DE FAIT QU'IL A TOUJOURS TENU, DANS LA MESURE OU LES DEPLACEMENTS DU GOMN, SUR LA LIGNE DE FRONT, SE FONT A SENS UNIQUE.

EN EFFET, LORSQUE LE GOMN SE REND COTE F.P.R., IL SE LIMITE A LA STRICTE OBSERVATION DE LA LIGNE DE FRONT, SANS JAMAIS SE RENDRE SUR LES ARRIERES. MEME SI LE GENERAL OPALEYE CONSIDERE, A TITRE PERSONNEL, QUE L'AMENAGEMENT DU TERRAIN CONSTITUE UNE VIOLATION DES TERMES DU CESSEZ LE FEU, IL NE FAIT PAS DE DOUTE QUE SA DEMANDE FORMULEE AUPRES DU MINISTRE DE LA DEFENSE REpond A UNE EXIGENCE QUI LUI A ETE EXPRIMEE PAR LE F.P.R.

IL EST BIEN EVIDENT, COMME JE L'AI FAIT REMARQUER AU MINISTRE, QUE CETTE DEMARCHE SERA SUIVIE DE BIEN D'AUTRES QUI AURONT POUR EFFET, INSENSIBLEMENT, DE GRIGNOTER LA PRESENCE MILITAIRE FRANCAISE AU RWANDA ET DONC DE DIMINUER LA COMBATIVITE DES F.A.R., DEJA

181

CONFORMEMENT AUX DIRECTIVES NMR 3901/DEF/EMA/EMPS. CD DU 11/11/1992 ET NMR 4007AD/BWA/CD DU 2/11/199, LES DEPLACEMENTS DU GENIE A PROXIMITE DU FRONT SE SONT LIMITES AU STRICT MINIMUM ET DANS LA PLUS GRANDE DISCRETION POSSIBLE.

IL EST A NOTER QUE L'EFFICACITE DU TRAVAIL EFFECTUE PAR CE DAMI, A ETE UNANIMEMENT RECONNUE TANT PAR LES AUTORITES MILITAIRES RWANDAISES QUE PAR LES PERSONNELS DES F.A.R. INSTALLES SUR LA LIGNE DE FRONT.

PROPOSITIONS :

H1 : CONFORMEMENT AU TD NMR 2061/MMC/P/HAG DU 27/11/1992, MAINTIEN DE L'ENSEMBLE DU DETACHEMENT JUSQU'A LA DATE PREVUE (29/12) A KIGALI (CAMP DE KANONSE) AFIN DE POURSUIVRE L'INSTRUCTION DE LA CIE GENIE, PUIS PROLONGATION DE TROIS PERSONNELS JUSQU'A FIN FEVRIER 1993.

H2 : RETOUR SUR LA FRANCE DE 4 PERSONNELS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE ET MAINTIEN A KIGALI DE 1 OFFICIER ET 2 SOUS OFFICIERS DANS LES MEMES CONDITIONS QUE H1.

COMPTE TENU DE LA POSITION PRISE EN LA MATIERE PAR LE GOMM, DU SOUHAIT MANIFESTE DU F.P.R. D'AMENUISER LA COMBATIVITE DES F.A.R. ET ENFIN DU RISQUE TOUJOURS PRESENT (ET ANNONCE PAR LE F.P.R.) D'UNE REPRISE DES COMBATS, JE PROPOSE (ET CE POINT DE VUE EST PARTAGE PAR L'ADJOINT OPS) QUE L'HYPOTHESE H1 SOIT RETENUE.

BT

SIGNE : COLONEL CUSSAC.

//

BT

n0640

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° - 000574 du 09 FEV 2021

NNNN

ATTRIBUTION par supcoa le 05/12/92 a 14:05

au service : opom
au service : drmcoa
au service : tcerm1
au service : tcerm2
au service : emare
au service : emacab
au service : scops
au service : diplo
au service : scri
au service : camo
au service : ofgcoa